Sarlat
Périgord Noir
PN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi de Sarlat-Périgord Noir	Plans de zonage
Marcillac-Saint-Quentin	**2**

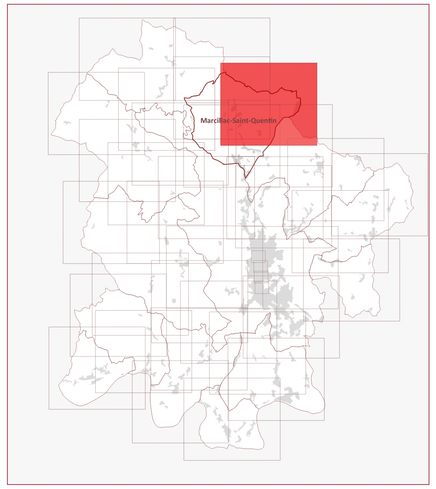

Légende

Prescriptions ponctuelles
- Bâtiment autorisé à changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment à valeur patrimoniale à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine vernaculaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Elément architectural d'un bâtiment à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Arbre remarquable ou jouant un rôle de repère paysager à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Prescriptions linéaires
- Elément patrimonial linéaire (muret, aqueduc...) à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Elément paysager (alignement d'arbres ou haie) à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Amenagement et de Programmation sectorielle de projet à vocation résidentielle
- Orientation d'Amenagement et de Programmation sectorielle de projet à vocation d'activité, d'équipements et touristique
- Secteur d'Orientation d'Amenagement et de Programmation thématique économique, artisanale et commerciale
- Secteurs destinés à du logement social
- Secteur de protection d'un captage d'eau potable à destination de la consommation humaine au titre de l'article L.151-34 du Code de l'urbanisme
- Jardins, potagers, vergers ou parcs à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Boisement à préserver au sein des espaces agricoles au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)

Règlement graphique
- Zone UH- Zone urbanisée à vocation résidentielle et mixte
- Zone UE- Zone urbanisée destinée aux équipements publics
- Zone UX- Zone urbanisée destinée aux activités économique
- Zone UT- Zone urbanisée à vocation touristique
- PSMV- Zone urbanisée couverte par le PSMV de Sarlat-la-Canéda
- Zone AUH- Zone à urbaniser à vocation résidentielle et mixte
- Zone AUE- Zone à urbaniser destinée aux équipements publics
- Zone AUX- Zone à urbaniser destinée aux activités économiques
- Zone AUT- Zone à urbaniser à vocation touristique
- Zone 2AUX- Zone à urbaniser différée destinée aux activités économiques
- Zone Np- Zone naturelle protégée
- Zone N- Zone Naturelle
- Zone Ntvb- Zone naturelle protégée au titre de la trame bleue du territoire
- Zone Ap- Zone agricole protégée
- Zone A- Zone agricole
- Secteur Ae- Secteur d'exploitation agricole autorisant un projet touristique et/ou de loisirs lié à l'exploitation
- Secteur NSca- Secteur de carrière
- Secteur NSc- Secteur dédié aux campings, parcs résidentiels de loisirs et structures d'hébergement touristique
- Secteur NSht- Secteur dédié aux structures d'hébergement hôtelier et touristique
- Secteur NSl- Secteur dédié aux activités récréatives, sportives, culturelles ou de loisirs, publiques ou privées
- Secteur NSla- Secteur dédié aux activités récréatives, sportives, culturelles ou de loisirs, publiques ou privées où les nouvelles constructions ne sont pas autorisées
- Secteur NSx- Secteur dédié aux activités économiques isolées au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers

Fond de carte
- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

0 100 200 300 400 m

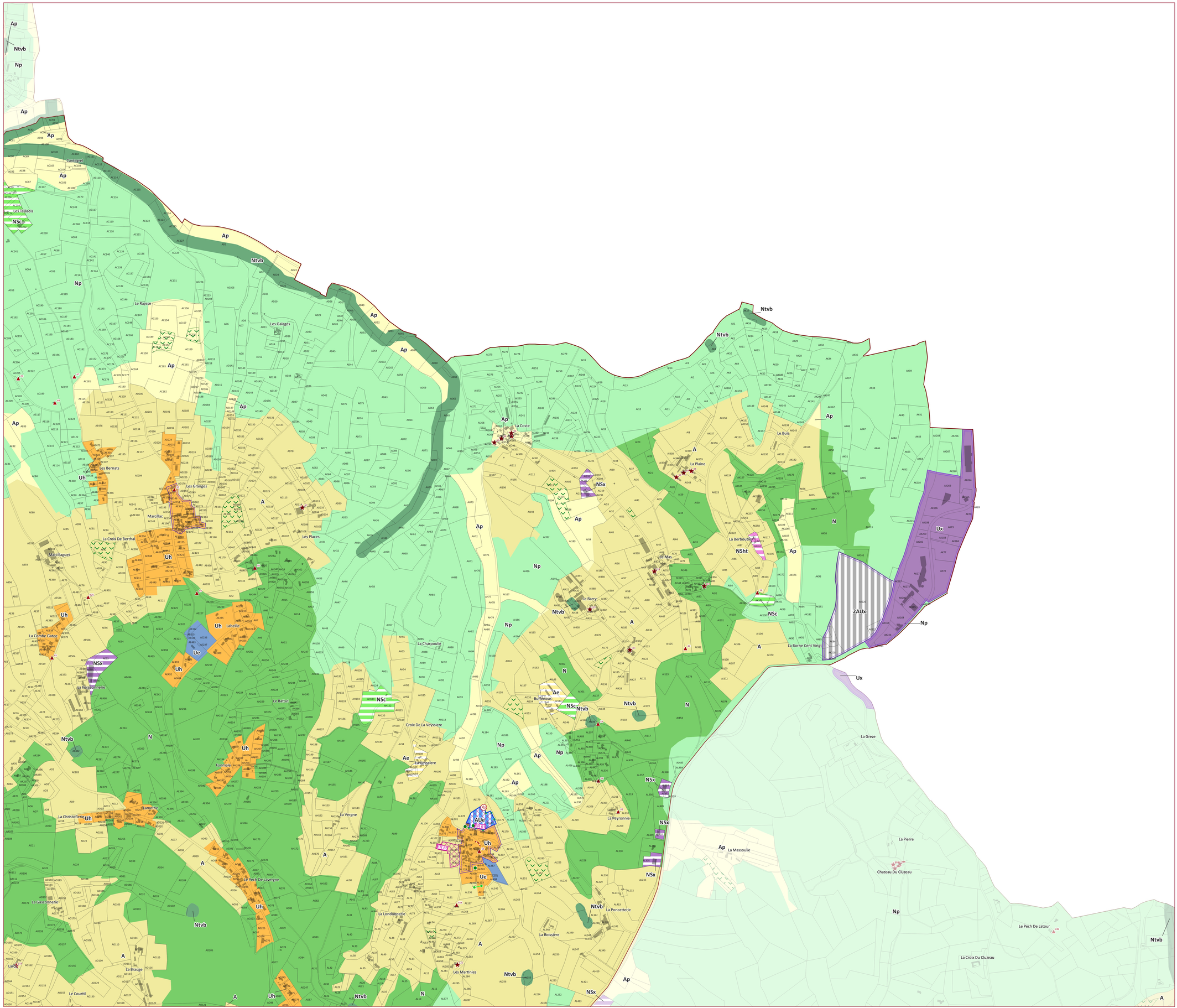

Cittànova